

JAMAIS 2 SANS 3

Nos deux premiers niveaux de qualification étaient en dessous du SMIC, ce sera donc au tour du niveau 3, si rien ne change.

Octobre 2021 : SMIC  34.89€ soit un montant mensuel de : **1589.47€**

Octobre 2021 : Niveau 3, (hors mesures PA 2008-2013-2015) :  **1557.33€**

En 1993, le niveau 3 était supérieur au SMIC de 30,9% et le niveau 2 de 20,3%.

Si notre valeur du point avait simplement suivi l'augmentation du SMIC, le salaire brut du N2 serait de 1912,13 € **(+322,66€)** et celui du N 3 de 2080,61€ **(+491,14€)**.

Faites le calcul :
depuis 10 ans, le gel de la valeur du point entraîne
une dégradation sans précédent de nos rémunérations.
Donc la valeur du point à 10€ revendiquée par la CGT, ce n'est pas
déconnant du tout !

Il est grand temps de redonner de la valeur à nos emplois, à notre travail !
La Cgt dénonce la déqualification des emplois liée à la classification
de 2004 !

La CGT exige que l'augmentation de la valeur du point suive celle du coût de la vie.
 La CGT rappelle qu'une classification doit reconnaître les qualifications et l'évolution des emplois des salariés de la Sécurité sociale et non compenser seulement l'augmentation du coût de la vie.

La CGT exige l'augmentation de la valeur du point chaque année, l'ouverture des négociations sur une nouvelle classification pour un réel déroulement de carrière et un retour à des mesures automatiques pour l'ensemble des salariés.

Tous



pour gagner

l'augmentation de la valeur du point à 10€